



Atteinte a la vie privée par un acces d'internet

Par **totone31**, le **02/01/2010** à **12:28**

Bonjour,

L'ex femme de mon coinjoint et moi sommes chien et chat depuis 5 ans tous les coups bas sont permis. Mais il y a une chose que je ne me permet pas de faire et qu'elle fait depuis 5 ans c'est s'immiscer dans ma vie privée. J'ai dû porter plainte contre elle à 2 reprises une pour violence physique l'autre pour appels malveillants pour lequel j'ai été convié à une médiation ou elle s'était engagée à me laisser tranquille. Récemment elle a réussi à avoir accès je ne sais de quel façon à mon profil Facebook alors que seuls mes amis peuvent y accéder elle a donc pu entrer une fois de plus dans ma vie privée voir mes photos de ma maison de ma fille de mes vacances de ma famille et voir tout ce que je pouvais écrire tous les jours sur mes activités. Je voudrais savoir qu'elle sont mes droits si je dois à nouveau porter plainte ou si je dois faire appel à un avocat
merci de votre aide

Par **frog**, le **02/01/2010** à **14:27**

Rien à faire. Filtre mieux ta liste d'amis.